



INFORMATION IMPORTANTE

CAMP DE JOUR JMT

Autorisation de départ pour l'enfant

Afin d'assurer une meilleure gestion des allées et venues de votre enfant, nous vous demandons de l'accompagner chaque début de semaine afin de remplir une fiche de renseignements sur ses heures de départ et d'arrivée. Sans cette autorisation, il ne pourra quitter seul le site d'animation. Un appel aux parents sera fait si le nom de la personne venant chercher l'enfant n'est pas inscrit sur la feuille de renseignements.

Si votre enfant est malade ou s'il doit s'absenter, vous devez écrire un message par courriel à l'adresse suivante : camp@soccersaintejulie.com si cela est prévu ou téléphoné le matin même au 514-961-8739

Enfant malade ou blessé

Si votre enfant se blesse ou est malade durant le camp, l'animateur tentera de vous joindre afin que vous veniez le chercher dans un délai raisonnable. Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être à jour (S.V.P., fournir le nom d'un adulte responsable pouvant être disponible rapidement).

En cas de fièvre, de pédiculose (poux) ou d'une maladie contagieuse, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison pour éviter la contagion.

En cas d'accident grave et si nous ne pouvons vous joindre, nous pourrions faire appel aux services d'urgence afin que votre enfant et le reste du groupe soient en sécurité.

Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments, présentez-vous au site d'animation pour remettre à l'animateur les médicaments identifiés au nom de l'enfant et les consignes appropriées. Vous devrez remplir le formulaire de distribution de médicament disponible sur place ou sur notre site internet.

EPIPEN

Un enfant ayant des allergies nécessitant l'utilisation d'un EpiPen doit l'avoir en tout temps sur lui. Advenant un oubli, l'enfant ne pourra intégrer le groupe. Dans ce cas, l'animateur communiquera avec le parent et celui-ci devra venir porter l'EpiPen dans un court délai. Si le parent est dans l'impossibilité de se déplacer, une autre personne responsable devra venir chercher l'enfant. Il est donc conseillé de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de toujours l'avoir avec lui.

Mesures préventives

Les parents ont la responsabilité de nous prévenir si l'état de leur enfant requiert des attentions ou des précautions particulières.

Lunch et collation

Votre enfant doit apporter un lunch complet et nutritif, froid ou chaud (dans un thermos), tous les jours. Il est impossible d'utiliser un four à micro-ondes.

Quoi mettre dans la boîte à lunch

- Bouteille d'eau obligatoire (plastique ou acier inoxydable);
- Deux collations telles que fruits, légumes, yogourt, fromage ou jus de fruits (une pour le matin et une pour l'après-midi);
- Utiliser des contenants et ustensiles réutilisables (aucun contenant en verre).
- Comme il n'y a pas de réfrigérateur à la disposition des enfants, il est suggéré d'insérer un sachet réfrigérant (ice pak) ou une bouteille d'eau gelée dans la boîte à lunch.
- Afin de prévenir les incidents, les aliments allergènes tels que noix, arachides et beurre d'arachides SONT INTERDITS. Selon les allergies des autres enfants durant la semaine, certains aliments pourraient être interdits.

Crème solaire

Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant son arrivée au camp. Au cours de la journée, les enfants appliquent eux-mêmes la crème solaire sous la supervision des animateurs, car ces derniers ne sont pas autorisés à le faire.

Quoi mettre dans le sac à dos chaque jour:

- Maillot de bain et serviette (pour jeux d'eau et sorties à la piscine)
- Soulier à crampons
- Protège-tibia
- Bas de soccer
- Crème solaire hydrofuge
- Vêtements de rechange
- Lunch complet et nutritif avec un sachet réfrigérant
- Deux collations
- Bouteille d'eau obligatoire
- Casquette ou chapeau
- Vêtement de flottaison ou ballon dorsal si nécessaire

On joue, on court... il est donc possible que les vêtements de vos enfants se salissent, se perdent ou se brisent.

Piscine Edmour-J.-Harvey

Les enfants iront à la piscine plusieurs fois par semaine. En tout temps, les animateurs accompagnent les enfants lors des activités aquatiques. Tous les animateurs sont affectés à la surveillance en plus des sauveteurs présents sur place.

RÈGLEMENTS

DES CAMPS DE JOUR

Des espadrilles fermées et une tenue sportive sont exigées en tout temps pour profiter pleinement de toutes les pratiques de jeux. Les sandales sont interdites.

L'enfant peut quitter le site d'animation seulement lorsque l'animateur l'autorise à partir (selon la fiche de renseignements remplie par les parents chaque semaine).

La discipline du groupe et les animateurs doivent être respectés en tout temps.

Aucun effet personnel n'est autorisé (articles multimédias, toutous, etc.), aucun bijou (boucles d'oreille, montre, etc.)

CODE DE VIE (à lire avec votre enfant) :

Je respecte les animateurs et mes amis.

Je respecte le matériel et l'environnement.

J'utilise un langage poli et respectueux.

Je participe aux activités de mon camp.

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Les animateurs doivent assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable – violence physique (bataille, bousculade ou geste obscène), violence verbale (menaces, cris, injures) et autres comportements jugés inadmissibles, nous serons dans l'obligation d'informer le parent et retourner l'enfant chez lui. Si l'enfant a un trouble de comportement majeur, l'enfant pourrait être expulsé immédiatement.

Voici les étapes suivies par les animateurs dans le cas d'un enfant ayant des comportements perturbateurs :

Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant pour lui indiquer les limites permises par l'activité (entente entre l'animateur et l'enfant).

Un deuxième avertissement est donné à l'enfant pour lui signaler que ses parents seront contactés afin de les informer de son comportement désagréable.

Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents auront l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation dans un court délai, et ce, pour le reste de la journée. Une feuille de route du comportement de l'enfant sera également remise aux parents.

Au quatrième avertissement, avec l'autorisation du responsable, l'enfant sera expulsé pour le reste de la semaine, sans remboursement.